

Réf. : EX088986

Dossier suivi par : Cyril CHOLET

Mail : cyril.cholet@iledefrance.fr

Tél. : 01 53 85 63 36

MADAME MARIE-FRANCE PARRAIN

COMMUNE DE MAISONS-ALFORT

HOTEL DE VILLE

118 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

94700 MAISONS ALFORT CEDEX

Saint-Ouen-sur-Seine, le 14 mars 2025

OBJET : Notification d'attribution d'une subvention

Madame la Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur proposition de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, vice-président chargé du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIF Environnemental, la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France a décidé, par délibération n° CP2025-027 du 30 janvier 2025, de donner une suite favorable à votre demande et de vous attribuer une subvention répondant aux modalités suivantes :

- Bénéficiaire : COMMUNE DE MAISONS-ALFORT
- Objet du projet : CAR - RENOVATION DU NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL DE CHARENTONNEAU (NECC) - MAISONS ALFORT (94)
- Taux d'intervention : 50,00%
- Montant prévisionnel maximum de la subvention : 450 000,00 €

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le montant de la subvention est révisable, son versement est subordonné au respect des conditions générales définies dans le règlement budgétaire et financier régional adopté par délibération de l'assemblée régionale n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022.

Vous voudrez bien, pour obtenir tout ou partie du versement de la subvention, nous retourner la demande de versement ci-jointe dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Cette demande doit nous parvenir au plus tard le 30 janvier 2028, sous peine de caducité de la subvention.

Vous devrez transmettre votre demande de versement sur la plateforme Mes démarches (<https://mesdemarches.iledefrance.fr>), avec un compte utilisateur rattaché à votre structure, en allant dans « Suivre mes demandes d'aide » et en cliquant sur le bouton « Demander un paiement » du dossier de subvention concerné. Vous veillerez à y déposer votre demande de paiement en dissociant les différentes pièces constitutives en autant de fichiers PDF que demandés.

En cas de besoin dans l'utilisation de la plateforme vous disposerez d'un bouton d'assistance.

Pour toutes questions relatives au versement de la subvention attribuée, il convient de prendre contact avec la direction de la comptabilité au 01.53.85.52.16.

Dans le cadre de la mesure « Trouvez un stage pour les jeunes franciliens », vous vous êtes engagée à publier 0 offres de stage ou de contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour une période minimale de 2 mois. Vous devez donc déclarer ces offres sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>

Après création de votre compte, si vous n'en disposez pas déjà, vous pourrez déclarer chaque offre de stage/contrat qui sera publiée sur le site internet de la Région.

Pendant la durée de votre projet, et conformément aux obligations en matière de communication figurant dans la convention, mes services se tiennent à votre disposition afin de vous accompagner sur toutes questions liées à sa valorisation, et en particulier les événements que nous serons heureux d'organiser ensemble. Je vous invite à contacter : amenagement@iledefrance.fr

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Sandrine LACAZE

Sandrine LACAZE

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION
Subventions spécifiques d'investissement

- Bénéficiaire de la subvention : EX088986
- N° tiers financier : 24 (IRIS : R24)

OBJET DU PROJET : CAR - RENOVATION DU NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL DE CHARENTONNEAU (NECC) - MAISONS ALFORT (94)		N° DOSSIER IRIS : EX088986 - 30 janvier 2025
DELIBERATION : N° CP2025-027 du 30 janvier 2025		
BASE SUBVENTIONNABLE :	TAUX D'INTERVENTION :	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM :
900 000,00 €	50,00 %	450 000,00 €
ANNEE DE PROGRAMME :	IMPUTATION BUDGETAIRE :	ENGAGEMENT COMPTABLES :
2025	905-515-2041412-151004-15100401-1900	2025-IRIS-794980-1
MONTANT CUMULE DES AVANCES et ACOMPTE DEJA MANDATES :		
Date limite impérative d'arrivée à la Région Ile de France de votre première demande : 30 janvier 2028		

PARTIE A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE
EN FONCTION DES MODALITES DE VERSEMENT QUI LUI ONT ETE NOTIFIEES

Montant de la présente demande ¹ (en €) :

Cette demande s'effectue dans le cadre de (cocher la case correspondante) :

AVANCE si oui, préciser le montant des dépenses prévues par le bénéficiaire dans les 3 mois (en €) :
(Si prévue dans la convention)

ACOMPTE si oui, préciser le montant des dépenses effectuées par le bénéficiaire à la date de la demande (en €) :

SOLDE si oui, préciser le montant des dépenses effectuées par le bénéficiaire à la date de la demande (en €) :

¹ Déduction faite de la TVA récupérable

N° dossier IRIS : EX088986 - 30 janvier 2025

Rappel du **STATUT FISCAL** du bénéficiaire de la subvention au regard de la TVA : L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Ce statut fiscal est-il exact ? (Cocher la case) OUI NON

Si celui-ci n'est pas correct préciser le statut et joindre l'attestation.

REFERENCE DU COMPTE :

Intitulé du compte :

Etablissement :

Guichet :

RIB :

Ces coordonnées sont elles exactes ? (Cocher la case) OUI NON

Si celles-ci ne sont pas correctes, joindre un RIB avec votre demande

LE BENEFICIAIRE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'OCTROI, DE VERSEMENT ET DE CONTRÔLE QUI LUI ONT ETE NOTIFIEES ET S'ENGAGE A LES RESPECTER.

IL CERTIFIE :

- QUE LE SERVICE EST FAIT (DANS LE CAS OU LA PRESENTE DEMANDE EST UNE DEMANDE D'ACOMPTE OU DE SOLDE)
- QUE LES PAIEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA PRESENTE DEMANDE ONT ETE EMPLOYES A FINANCER LE PROJET MENTIONNE EN REFERENCE ET POUR LEQUEL LA SUBVENTION A ETE ATTRIBUEE.

DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE SOLDE :

LE BENEFICIAIRE CERTIFIE QUE LE PROJET OU LA TRANCHE DU PROJET EST TERMINE AU COUT DEFINITIF DE ¹(EN €) : **ET PAYE EN TOTALITE.**

Certifié sincère et véritable

A :

Le :

**Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire
(Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)**

Le bénéficiaire peut présenter son propre état sous réserve d'y faire figurer l'ensemble des rubriques suivantes

BENEFICIAIRE : EX088986		ENGAGEMENT COMPTABLE : 2025-IRIS-794980-1	
DELIBERATION : N° CP2025-027 du 30 janvier 2025		N° DOSSIER IRIS : EX088986 - 30 janvier 2025	

ETAT RECAPITULATIF DETAILLE DES PAIEMENTS EFFECTUES

RAPPEL DU TOTAL APPARAISSANT SUR LA PRECEDENTE DEMANDE DE VERSEMENT (en €)				MONTANT HT	MONTANT TTC
NOM DU FOURNISSEUR	REF. PIECE DE DEPENSE ³	DATE DE PIECE DE DEPENSE ³	NATURE PRECISE DE LA DEPENSE		
TOTAL A REPORTER SUR LA PROCHAINE DEMANDE DE VERSEMENT OU TOTAL DEFINITIF					

Date de mise en service définitive du bien, objet de la subvention régionale
(à renseigner uniquement en cas de demande de SOLDE et pour les seuls projets d'INVESTISSEMENT/EQUIPEMENTS)

.../.../.....

A compléter uniquement pour la demande de solde et s'il s'agit d'un organisme doté d'un comptable public

CERTIFIE LA PRISE EN CHARGE DANS SA COMPTABILITE DES DEPENSES AINSI QUE LEUR REGLEMENT

A : Le : Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)	A : Le : Le comptable public de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)
--	--

2 Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
3 Références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération